

De: **Cabinet Linard** linard@gov.cfwb.be

Objet: Communication de la ministre B. Linard - Evolution de la situation et impact des dernières mesures prises par le Comité de concertation du 19 mars / CES 8222

Date: 23 mars 2021 à 15:35

À: Auxane GENETTE Auxane.GENETTE@gov.cfwb.be

Cc: Mad'té Bodart Maite.Bodart@gov.cfwb.be, Manon Letouche Manon.Letouche@gov.cfwb.be, Lauriane Douchamps Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be, Cellule Culture cellule.culture@gov.cfwb.be

A

Courriel à l'attention des Fédérations professionnelles de la culture

Bonjour à toutes et tous,

Je tiens aujourd'hui à vous envoyer ce courriel afin de vous tenir informés de l'évolution de la situation et de l'impact sur le monde culturel des dernières mesures prises par le Comité de concertation (CODECO) ce vendredi 19 mars.

Je ne vous annonce rien en vous disant que ces nouvelles perspectives sont loin d'être réjouissantes et que la reprise culturelle telle que nous l'appelons de nos vœux et pour laquelle nous avons longuement travaillé ensemble s'est à nouveau éloignée de quelques semaines.

Je mesure combien la situation est difficile et pèse sur chacune et chacun d'entre vous depuis maintenant un an.

Par ce courriel, je tiens tout d'abord à vous faire part de mon soutien et de mon engagement quotidien indéfectible. Sans relâche, nous poursuivons le travail, avec l'ensemble de mon cabinet et l'administration de la culture, pour trouver des solutions et faire en sorte que la culture puisse continuer à exister partout où c'est possible.

Face à l'augmentation du nombre d'infections et d'hospitalisations, une série de mesures ont été annoncées ce vendredi. Certaines ont un impact direct sur le secteur culturel. Tout d'abord, le CODECO a décidé que le plan plein air, qui suscitait pourtant une vague d'espoir et de possibilités pour les arts vivants notamment et pour les publics durant le mois d'avril, était reporté à une date ultérieure, qui doit encore être déterminée. C'est une nouvelle extrêmement difficile pour toutes celles et ceux qui avaient commencé à construire des événements culturels, des moments de retrouvailles avec le public, à réfléchir à des formes pouvant s'adapter à cette ouverture limitée.

Autre mesure importante, la limitation des activités extrascolaires, dont la limitation des activités culturelles à des groupes de 10 enfants de moins de 13 ans que ce soit en intérieur ou en extérieur. Cette décision freine et complexifie l'organisation d'activités culturelles, notamment pour les stages du congé de Printemps.

Nous avons cependant obtenu ce week-end que les activités culturelles soient maintenues dans le cadre scolaire, et que les animateurs et artistes puissent continuer à se rendre dans les écoles en tant que « tiers ». C'était un point important pour beaucoup d'entre vous. Le protocole culture et la circulaire enseignement restent inchangés à cet égard, y compris en ce qui concerne les sorties extramuros, qui doivent se dérouler de préférence en extérieur pour les moins de 13 ans, et de façon obligatoire pour les plus de 13 ans.

Un autre point auquel nous devons être particulièrement attentifs concerne la ventilation des salles, qui sera une question majeure lors de la réouverture, le virus se répandant par aérosol.

A cet égard, le comité de concertation a décidé les éléments suivants :

Les protocoles de reprise vont devoir être adaptés à la demande du CODECO afin de prévoir, d'une part, une surveillance de l'efficacité de la ventilation, de sorte que la concentration de CO2 reste constamment en-deçà des normes légales de qualité de l'air intérieur (1200ppm) et éventuellement la mise en place de contrôles en cas de dépassement, d'autre part. Le CODECO décide également de « promouvoir le CO2 mètre dans un souci de transparence et de confiance du citoyen », sans le rendre obligatoire cependant.

Je sais que des systèmes de ventilation performants existent dans la plupart des salles et je remercie d'ailleurs celles et ceux qui ont répondu aux demandes de mon cabinet à cet égard. Si le CODECO n'a pas, à ce stade, imposé d'obligation en ce qui concerne les CO2m, par mesure de précaution, j'invite les opérateurs des arts vivants, des centres culturels, du cinéma, de la musique disposant d'une salle de spectacle ou de cinéma à considérer l'achat d'un tel outil. Je tiens d'ores et déjà à vous confirmer que cette dépense sera éligible dans le cadre de la majoration des subventions pour lesquelles les dossiers sont à rentrer avant le 21 avril.

Le Commissariat Covid a par ailleurs été chargé de poursuivre son analyse en termes de mesure de la qualité de l'air et de mise en œuvre des méthodes de filtration et de désinfection de l'air. Nous resterons extrêmement vigilants à ce sujet dans les semaines à venir afin que les conditions fixées ne soient pas intenable pour les opérateurs culturels.

Depuis le début de cette crise, je souhaite communiquer avec vous de manière franche et transparente, et je vous remercie également pour votre travail, votre soutien, nos échanges riches et directs. Et si les perspectives aujourd'hui ne sont pas bonnes, je continuerai à œuvrer pour construire des mécanismes de soutien financier et à plaider pour la réouverture des secteurs de la culture encore fermés.

Une culture mise en grande difficulté par cette crise, mais une culture que nous devons accompagner et soutenir, non seulement pour toutes celles et ceux qui en vivent, mais aussi pour l'ensemble de la population qui a besoin de ces espaces de retrouvailles, de respiration, de joie et de réflexion que seule la culture sous toutes ses formes peut nous apporter.

Dans l'attente de la retrouver pleinement, je vous rappelle que vous pouvez trouver toutes les informations concernant les protocoles, les documents utiles mais aussi toutes les aides disponibles sur le site culture.be : <http://www.culture.be/index.php?id=17747>.

A très bientôt,

Bénédicte LINARD

Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.
Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles
Tel. 02/801.72.11
linard@gov.cfwb.be

* Avant d'imprimer ce message, pensez à l'environnement ! *

